09/07/2026

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2025

Année 2026 au titre de l'exercice 2025

SMIAEP région Tournan

Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la region de Tournan-en-Brie

Ingéni'EAU

Table des matières

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

1-Introduction

Le Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SMIAEP) de la région de Tournan-en-Brie dessert cinq communes situées dans le centre-est du département de la Seine-et-Marne : Courquetaine, Gretz-Armainvilliers, Liverdy-en-Brie, Presles-en-Brie, et Tournan-en-Brie. Le syndicat dispose d'infrastructures de distribution d'eau permettant d'assurer une alimentation en eau potable de qualité, conforme aux besoins des consommateurs de son territoire.

Le SMIAEP de la région de Tournan gère son service d'eau potable sous la forme d'un contrat d'affermage, dans le cadre d'une délégation de service public confiée à la société SUEZ Eau France. Le contrat d'affermage confié à SUEZ Eau France a pris effet le 10 mars 2019 et arrive à échéance le 9 mars 2031.

Le présent document constitue le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'exercice 2025, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il est établi chaque année par le service d'eau potable et a pour vocation d'informer les usagers ainsi que les élus sur les performances techniques, économiques et environnementales du service rendu.

Ce rapport s'appuie sur les éléments fournis par le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) et répond aux exigences de transparence imposées par la réglementation :

- en interne, vis-à-vis de la collectivité (présentation en assemblée délibérante)
- en externe, vis-à-vis des usagers (consultation publique).

L'obligation d'élaboration de ce rapport découle de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite "loi Barnier", et des décrets d'application ultérieurs (Décret n° 95-635 du 6 mai 1995, complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007).

Dans un contexte de pression croissante sur la ressource en eau, accentué par des épisodes de sécheresse récurrents et des évolutions réglementaires exigeantes (objectifs de sobriété, planification patrimoniale renforcée), la gestion durable et performante du service constitue un enjeu prioritaire pour le SMIAEP. La maîtrise des pertes en eau, l'optimisation des infrastructures et la transparence vis-à-vis des usagers restent au cœur des priorités d'action.

2-Analyse technique

Modification du contrat

Le service est exploité par SUEZ Eau France dans le cadre du contrat d'affermage en vigueur. Aucun avenant ni modification contractuelle n'est recensé dans le RAD au titre de 2025.

Les caractéristiques du service

Quelques caractéristiques fondamentales :

- 21 279 habitants desservis estimés
- 6 184 abonnés au 31 décembre 2025
- 1 085 384 m3 vendus (volumes facturés)
- 87,43 % de rendement de réseau
- 100 % d'analyses d'eau bactériologiques conformes
- 125,36 km de canalisation

- 4 réservoirs sur tour d'une capacité combinée de 1490 m3
- Une station de pompage
- 6 241 branchements
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau : 117

Présentation du réseau

Le Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SMIAEP) de la Région de Tournan-en-Brie est un syndicat mixte en charge du stockage, du transport et de la distribution d'eau potable. Il alimente en eau cinq communes historiques dans son périmètre de distribution, ainsi que 18 communes de la "Brie-Centrale" via son réseau principal de transport.

La gestion de la distribution d'eau est assurée directement par le SMIAEP pour les cinq communes historiques suivantes : Gretz-Armainvilliers, Tournan-en-Brie, Presles-en-Brie, Liverdy-en-Brie et Courquetaine. Le futur schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) du SMIAEP continue de se concentrer sur ce périmètre.

Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie appartiennent à la communauté de communes des Portes Briardes, qui n'a pas encore pris la compétence eau potable. De même, Presles-en-Brie et Liverdy-en-Brie, rattachées à la communauté de communes du Val Briard, n'ont pas transféré cette compétence. Courquetaine, quant à elle, est membre de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux, qui a pris la compétence eau potable ; elle est donc représentée au sein du syndicat par cette intercommunalité.

Le SMIAEP gère la distribution d'eau potable pour ses cinq communes historiques dans le cadre d'un contrat d'affermage, confié à la société SUEZ Eau France. Ce contrat entré en vigueur le 10 mars 2019, s'étend sur une durée de 12 ans, jusqu'au 9 mars 2031.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des volumes et indicateurs de performances entre 2018 et 2025 pour le SMIAEP :

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Volume AEG (m3)	1 321 673	1 441 423	1 455 094	1 446 451	1 389 299	1 345 221	1 309 896	1 273 061
Volume VEG (m3)	-	16 506	26 549	7 405	31 731	21 637	11 538	6 646
Volume mis en distribution	1 312 673	1 424 917	1 428 545	1 439 046	1 357 568	1 323 584	1 298 358	1 266 415
Volume consommé autorisé (m3)	1 023 187	1 112 636	984 262	1 106 659	1 109 405	1 086 704	1 062 484	1 106 444
Volume des pertes (m3)	298 486	312 280	444 283	332 387	248 163	236 880	235 874	159 970
Rendement	77%	78%	69%	77%	82,14%	82,39%	81,99%	87,43%
ILP	6,57	6,86	9,74	7,28	5,43	5,18	5,16	3,5
ILVNC	6,86	7,00	9,88	7,42	5,56	5,31	5,38	3,71
Longueur réseau (km)	124,53	124,71	124,92	125,08	125,25	125,3	125,35	125,36
Nombre d'abonnés	6 039	5 893	5 917	6 005	6 089	6 110	6 156	6 184

Le SMIAEP ne produit pas d'eau. Son approvisionnement provient uniquement d'un achat d'eau unique situé au droit de la bâche de Gretz-Armainvilliers.

Depuis 2019 une interconnexion est mise en service avec le Syndicat des Eaux de la Brie-Boisée, des volumes sont donc livrés en VEG (vente en gros) à partir de cette date.

- Volume AEG (Achat Eau en Gros) en baisse : 1 273 061 m³ (-2,8 % par rapport à 2024).
- VEG (Vente en Gros) continue de diminuer fortement : 6 646 m³ (-42,4 % par rapport à 2024).
- Rendement en nette amélioration : 87,43 %, en hausse de 5,44 points par rapport à 2024 (81,99 %).
- ILP & ILVNC en forte baisse (respectivement 3,5 et 3,71 m³/j/km), confirmant une amélioration significative de la maîtrise des pertes en eau.
- Longueur du réseau en très légère progression (125,355 km).
- Nombre d'abonnés en légère hausse (6 184, +0,5 % par rapport à 2024).

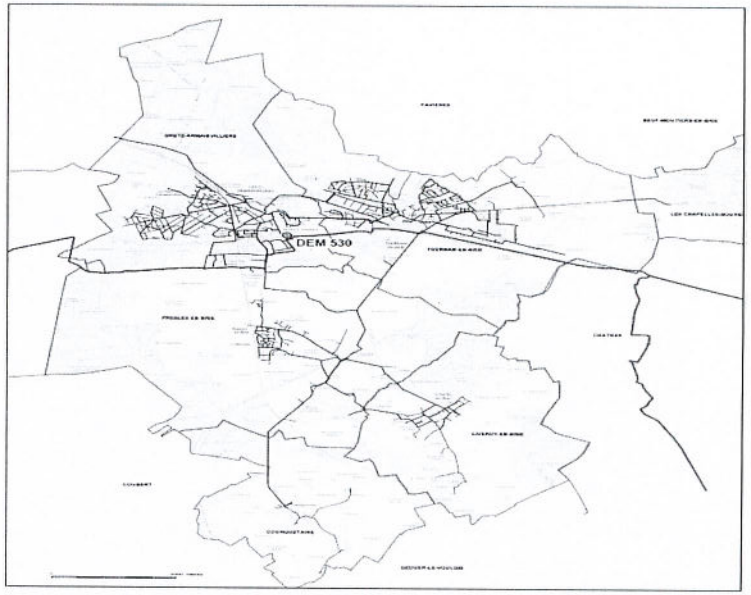
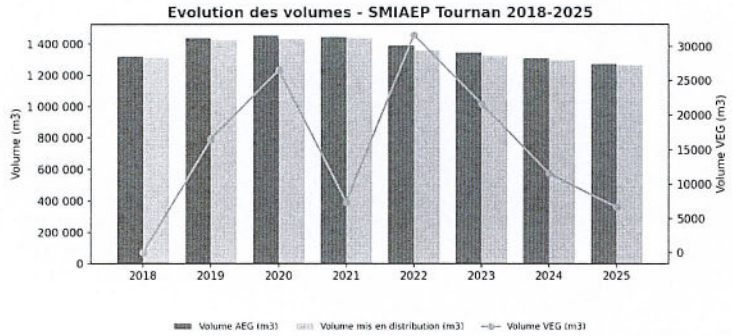


Figure 1 Cartographie du territoire du SMIAEP

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des volumes d'AEG, des volumes mis en distribution et des volumes de VEG :



Evolution des volumes AEG / distribution / VEG

Les volumes mis en distribution ont poursuivi leur diminution entre 2024 et 2025, avec une baisse de 31 943 m³, soit -2,5 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est concomitante avec l'intensification de la recherche de fuites et l'augmentation des réparations (notamment par la contribution de la recherche de fuite effectuée dans le cadre du schéma directeur AEP).

Les volumes AEG (achats d'eau en gros) enregistrent également une baisse de 36 835 m³ sur la même période (-2,8 %), alors que le volume vendu aux abonnés progresse de 2,9 % et que la consommation autorisée augmente de 4,1 %. La baisse des volumes introduits résulte donc principalement de la diminution des pertes en réseau.

Les volumes de VEG (ventes en gros) livrés via l'interconnexion avec le Syndicat des Eaux de la Brie-Boisée ont fortement chuté, passant de 11 538 m³ en 2024 à 6 646 m³ en 2025, soit une diminution de 4 892 m³ (-42,4 %).

Le volume consommé autorisé a au contraire augmenté de 43 960 m³ par rapport à 2024, représentant une hausse de +4,1 %, combinée à la forte baisse des pertes en réseau, ce qui explique l'amélioration marquée du rendement du réseau en 2025.

Réseau AEP du Syndicat

Comme indiqué en introduction, les réseaux de distribution AEP du SMIAEP délivrent de l'eau potable à 5 communes adhérentes qui sont les suivantes :

- Gretz-Armainvilliers
- Tournan-en-Brie
- Liverdy-en-Brie
- Presles-en-Brie
- Courquetaine

L'exploitation des ouvrages et des réseaux est réalisée par l'exploitant SUEZ Eau France, dont les locaux sont domiciliés à l'adresse suivante :

SUEZ Eau France Agence de Brie-Comte-Robert 5, rue de Villemeneux 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Présentation du réseau de distribution AEP du SMIAEP :

Le réseau du SMIAEP est constitué de 125,36 kml de canalisations AEP.

La répartition du linéaire de canalisations par décennie de pose montre que le patrimoine du SMIAEP de la région de Tournan est majoritairement ancien. Près de 35,5 km de réseau datent de la période 1930-1939. Une seconde vague importante de renouvellement a eu lieu dans les années 1940-1949 avec 10 km de réseaux posés.

Des investissements significatifs ont été réalisés dans les années 1970-1979 (7,5 km) et 1990-1999 (5 km), correspondant à des périodes de développement urbain et d'amélioration des infrastructures. Les décennies récentes témoignent d'un rythme de renouvellement plus limité, avec environ 2 km posés dans les années 2000 et moins de 1 km sur la période 2020-2025. Cette tendance met en évidence la nécessité d'intensifier les efforts de renouvellement pour prévenir les défaillances liées au vieillissement du réseau.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

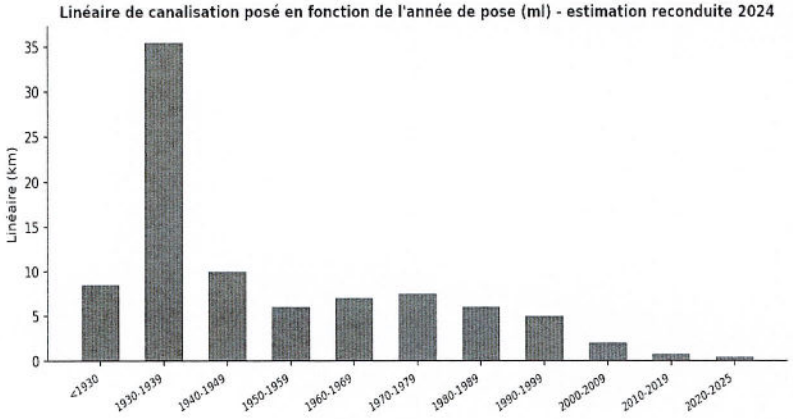


Figure 2 Répartition du linéaire du réseau en fonction de l'année de pose

SMIAEP région Tournan

Le réseau d'alimentation en eau potable du SMIAEP présente une forte prédominance de canalisations de diamètre compris entre 100 et 199 mm (56,2 km) et entre 50 et 99 mm (43,9 km), utilisées principalement pour la desserte locale.

Les gros diamètres 200-299 mm (11,6 km) et 300-499 mm (11,8 km) correspondent aux tronçons structurants du réseau, destinés au transport d'eau entre les réservoirs et les points de distribution. À l'inverse, les linéaires de très petits diamètres (inférieurs à 50 mm) restent marginaux (1,3 km).

Le diamètre reste inconnu pour 0,598 km, soit moins de 0,5 % du linéaire.

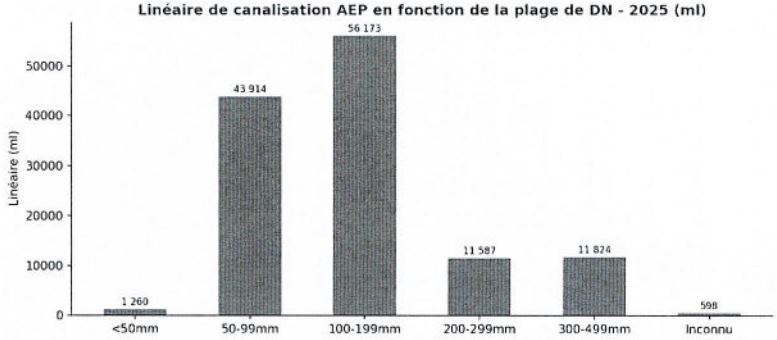


Figure 3 Répartition du linéaire du réseau en fonction des diamètres nominaux - 2025

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

Le réseau AEP du SMIAEP est constitué à 45 % de canalisations en fonte (56,5 km), qui reste le matériau principal pour sa robustesse et sa longévité. Les matériaux plastiques représentent une part significative du réseau, avec 27,0 km de canalisations en PE (polyéthylène) et 23,7 km en PVC, utilisés pour leur souplesse et leur facilité de pose.

Le réseau comprend 12,879 km de canalisations en amiante-ciment. Ce patrimoine sensible aux casses a été intégré à la hiérarchisation des renouvellements et aux procédures de travaux adaptées. Les sections en acier (3,4 km) sont principalement présentes sur les gros diamètres ou ouvrages spécifiques. Le linéaire de matériaux "inconnus" reste marginal à 1,9 km, ce qui traduit une bonne maîtrise patrimoniale du réseau.

Répartition du linéaire de canalisations en fonction des matériaux - 2025

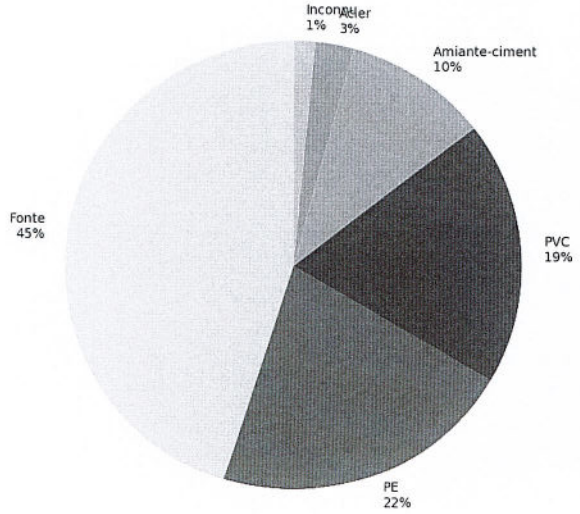


Figure 4 Répartition du linéaire du réseau en fonction des matériaux - 2025

Sectorisation du réseau de distribution AEP du SMIAEP :

Le réseau AEP du SMIAEP est actuellement sectorisé et découpé en 8 secteurs de distribution. 15 points de mesures sont répartis sur le réseau et permettent de mesurer les flux entrants et sortants des secteurs de distribution.

La cartographie ci-dessous présente la sectorisation actuelle du réseau AEP du SMIAEP :

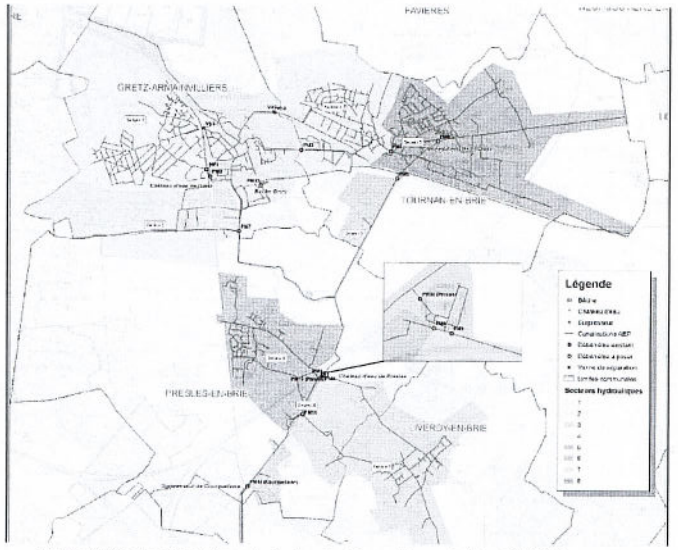


Figure 5 Cartographie de la sectorisation du réseau d'eau potable du SMIAEP

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

Ouvrages de stockage

Bâche de Gretz

La station de reprise de Gretz fait partie du réseau de Gros Transport vers les collectivités de la Brie Centrale.

Cette station se compose de deux bâches de stockage de 1 200 m³ (total 2 400 m³) et de deux groupes de pompage distincts qui alimentent :

- Le réseau de distribution du SMIAEP de la région de Tournan (châteaux d'eau de Gretz, Tournan, Presles et Courquetaine ainsi que la commune de Liverdy).
- Le réseau de transport vers la Brie Centrale.

Le groupe de pompage est composé de trois pompes associées avec un mode de fonctionnement 2+1. Ces pompes sont utilisées avec un débit unitaire théorique de 126 m³/h par pompe à 52 m de HMT.

Ci-dessous est présenté le schéma synoptique TOPKAPI du réseau AEP du SMIAEP :

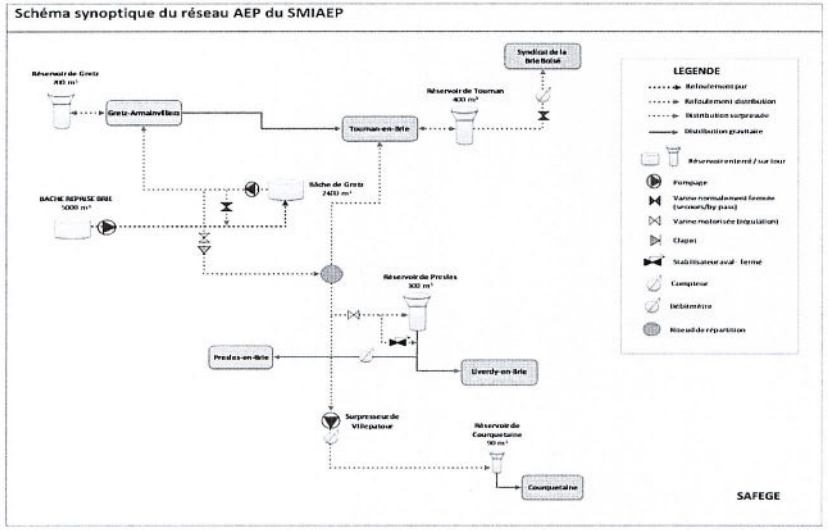


Schéma synoptique du réseau AEP du SMIAEP

En considérant que la moitié du stockage de la bâche de Gretz (1 200 m3) est dédiée au réseau de distribution du SMIAEP et l'autre moitié au second tronçon du réseau de Gros Transport (Brie Centrale), on peut considérer que la capacité de stockage totale dédiée au SMIAEP de Tournan-en-Brie est de 2 690 m3.

En plus de la station de pompage de la bâche de Gretz, un surpresseur en ligne situé sur la commune de Courquetaine sert à alimenter le château d'eau du même nom.

Équipements divers

Le tableau suivant récapitule les autres équipements divers du réseau en 2025 (base SIG) :

Type d'équipement	Nombre
Débitmètres achat/vente d'eau et sectorisation	16
Régulateurs débits	5
Détendeurs/Stabilisateurs	4
Équipements de mesure de type compteur	8
Vannes	855
Vidanges, purges, ventouses	708

La ressource en eau

L'eau est achetée en gros par le Syndicat au niveau de la bâche de Gretz, provenant de la liaison Seine Amont Marne. Elle est produite dans les usines de traitement d'Eau du Sud Parisien à partir d'eau de surface, principalement de l'usine de Morsang-sur-Seine, ainsi qu'en partie des usines de Champigny Nord et Vigneux-sur-Seine.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

Nombre d'abonnés et population desservie

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux qui doivent verser une redevance à l'Agence de l'eau pour la pollution d'origine domestique, conformément à l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Est considérée comme habitant desservi toute personne résidant dans une zone où une antenne du réseau public d'eau potable est disponible à proximité, permettant ainsi un raccordement.

Au 31 décembre 2025, le service public d'eau potable desservait 6 184 abonnés (contre 6 156 au 31 décembre 2024), soit une progression de +0,5 %. Le nombre d'habitants desservis est estimé à 21 279 (contre 21 127 en 2024).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par kilomètre de réseau hors branchements) s'établit, par calcul, à environ 49,3 abonnés/km en 2025.

Le nombre d'habitants par abonné reste stable, à environ 3,44 habitants/abonné, confirmant la structure du parc résidentiel.

Enfin, la consommation moyenne par abonné est d'environ 175,5 m³/an en 2025 (contre environ 171,4 m³/an en 2024, calculé sur une base de 6 156 abonnés), soit une hausse de l'ordre de +2,4 %.

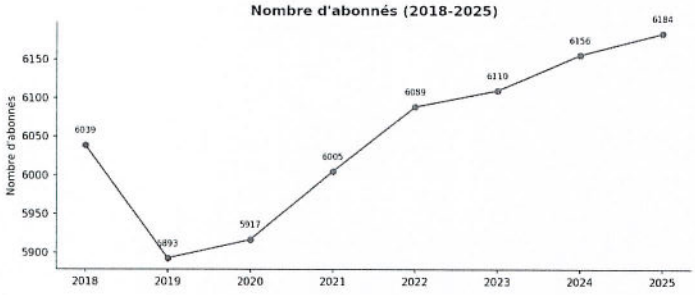


Figure 6 : Evolution du nombre des abonnés

Les volumes

Le volume importé (Volume AEG) est de 1 273 061 m³ en 2025, soit une baisse de -2,8 % par rapport à l'année précédente.

Les volumes facturés s'élèvent à 1 085 384 m³, en hausse de +2,9 % par rapport à 2024.

Les pertes en volumes sont estimées à 159 970 m³, soit une baisse marquée de -32,2 % par rapport à l'année précédente, traduisant une nette amélioration de la maîtrise des fuites et un réseau plus performant.

Fournisseur	Volume acheté 2024 (m³)	Volume acheté 2025 (m³)	Variation (%)
Total d'eaux traitées (V2)	1 309 896	1 273 061	-2,8 %

Le volume total d'eaux traitées acheté en 2025 s'élève à 1 273 061 m³, soit une diminution de -2,8 % par rapport à l'exercice 2024 (1 309 896 m³).

Fournisseur	Volume vendu 2024 (m³)	Volume vendu 2025 (m³)	Variation (%)
Total vendu aux abonnés (V7)	1 055 306	1 085 384	+2,9 %
Total vendu à d'autres services (V3)	11 538	6 646	-42,4 %

En 2025, le volume vendu aux abonnés (V7) atteint 1 085 384 m³, soit une hausse de +2,9 % par rapport à 2024. Les volumes vendus à d'autres services (V3) poursuivent leur forte diminution, passant de 11 538 m³ à 6 646 m³, soit -42,4 %, confirmant la baisse des besoins de transfert via les interconnexions.

Indicateur	Exercice 2024 (m³)	Exercice 2025 (m³)	Variation (%)
Volume consommé autorisé (V6)	1 062 484	1 106 444	+4,1 %
Volume consommation sans comptage (V8)	7 844	7 791	-0,7 %
Volume de service (V9)	2 345	1 888	-19,5 %

Le volume consommé autorisé (V6) s'établit à 1 106 444 m³ en 2025, enregistrant une hausse de +4,1 % par rapport à 2024, cohérente avec la hausse des volumes facturés et l'amélioration du rendement du réseau.

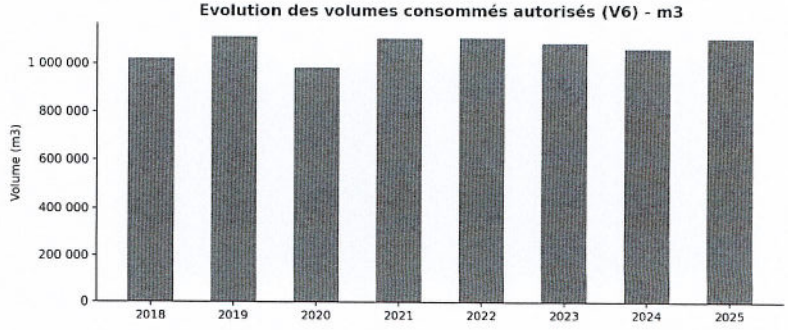


Figure 7 Evolution des volumes consommés autorisés

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

Indicateurs de performance de réseau

Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution mesure la proportion des volumes d'eau introduits dans le réseau de distribution qui est effectivement consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution reflètent l'efficacité des politiques de lutte contre les pertes d'eau dans le réseau. Le rendement du réseau de distribution se calcule de la manière suivante :

Rendement de réseau = (V6 + V3) / (V1 + V2) × 100

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	81,99 %	87,43 %

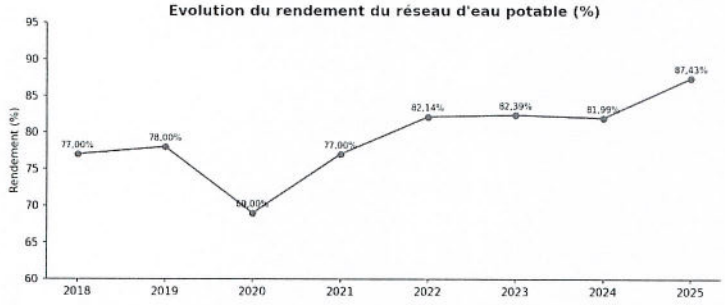


Figure 8 Evolution du rendement du réseau d'eau potable

Après une phase de stabilisation entre 2021 et 2024 (autour de 82 %), le rendement du réseau connaît en 2025 une amélioration très marquée, atteignant 87,43 % (+5,44 points). Cette progression traduit l'efficacité des campagnes de recherche et de réparation des fuites menées au cours de l'exercice.

Indice linéaire des volumes non-comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) est en forte baisse, atteignant 3,71 m³/j/km, contre 5,38 m³/j/km en 2024, soit une amélioration de -31,1 %.

Indice linéaire des pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

SMIAEP région Tournon

En 2025, l'indice linéaire des pertes (ILP) s'établit à 3,5 m³/j/km, en forte baisse par rapport à 5,16 m³/j/km en 2024 (-32,2 %), confirmant l'impact significatif des actions de maintenance, de sectorisation et de surveillance engagées par le délégataire.

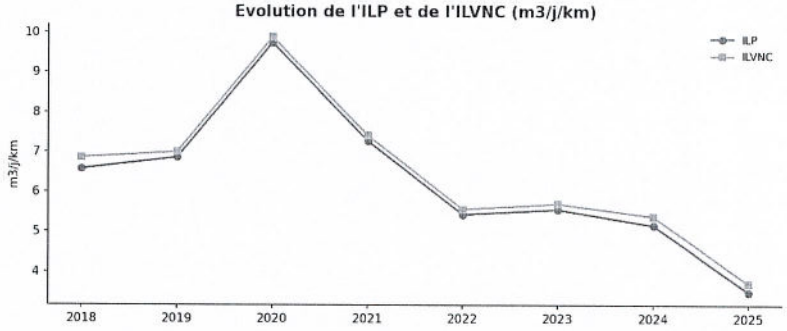


Figure 9 Evolution de l'ILP et de l'ILVNC

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

Les faits marquants de 2025

- Amélioration très significative du rendement du réseau : 87,43 % contre 81,99 % en 2024 (+5,44 points), portée par la forte baisse de l'ILP et de l'ILVNC.
- Hausse des interventions correctives sur fuites : 44 réparations de fuites réalisées en 2025 contre 22 en 2024 (+100 %), témoignant d'un effort accru de maintenance curative en parallèle de la recherche active de fuites (linéaire ausculté en hausse de +113 %, passant de 39 302 à 83 697 ml).
- Volumes dégrevés en forte hausse : +11 381 m³ en 2025 contre -3 011 m³ en 2024 (régularisation), avec un nombre de demandes de dégrèvement en hausse (54 contre 25 en 2024, +116 %).
- Investissements de renouvellement en net repli : 107 996,09 € consacrés au renouvellement (réseaux, branchements, installations et compteurs) en 2025, contre 519 369,41 € en 2024, soit -79,2 %.
- 100 % de conformité maintenue sur les analyses physico-chimiques et bactériologiques, confirmant une qualité constante de l'eau distribuée sur l'ensemble de l'année.
- Amélioration du résultat financier du contrat : le résultat CARE 2025 s'établit à -37,29 k€, contre -431,50 k€ en 2024 (+91,4 %).

Les compteurs

L'âge moyen du parc des compteurs s'établit à 9,1 ans en 2025.

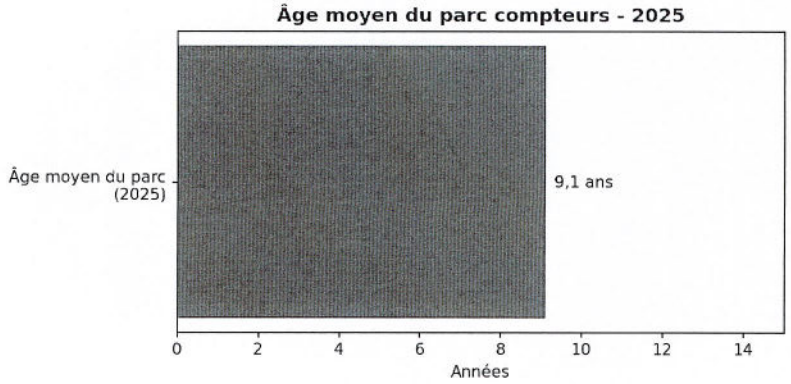


Figure 10 Âge moyen du parc compteur - 2025

Le rythme de renouvellement des compteurs s'est significativement accéléré en 2025 : 823 compteurs ont été renouvelés (contre 338 en 2024), soit une hausse de +143,5 %, répartis comme suit :

- 729 compteurs de DN 12 à 15 mm ou de DN inconnu (12,3 % du parc concerné) ;
- 87 compteurs de DN 20 à 40 mm (22,5 % du parc concerné) ;
- 7 compteurs de DN > 40 mm (13,0 % du parc concerné).

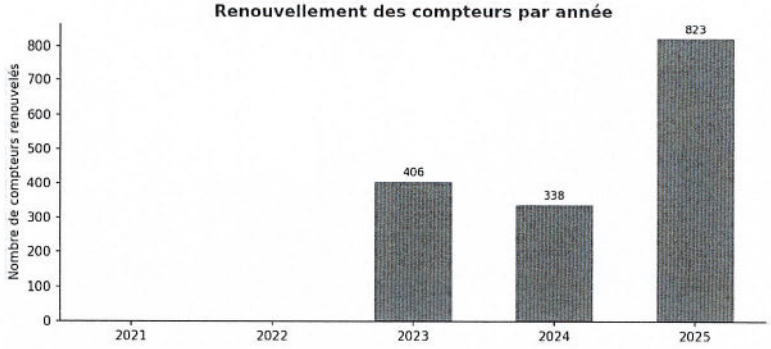


Figure 11 Renouvellement des compteurs par année

Cet effort de renouvellement doit être poursuivi dans la durée afin de retrouver une pyramide des âges des compteurs pleinement conforme aux prescriptions règlementaires et contractuelles, notamment sur les compteurs de plus de 25 ans.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

Interventions pour fuites

En 2025, les équipes ont procédé à :

- 18 réparations de fuites sur canalisation de distribution (contre 11 en 2024),
- 8 réparations sur accessoires réseau (contre 6 en 2024),
- 18 réparations sur branchements (contre 5 en 2024).

Au total, 44 interventions pour fuites ont été réalisées, contre 22 en 2024, soit une hausse de +100 %. Cette augmentation s'explique notamment par l'intensification de la recherche active de fuites (linéaire de réseau ausculté multiplié par plus de deux entre 2024 et 2025), qui a permis de détecter et de réparer davantage de fuites, contribuant directement à l'amélioration du rendement du réseau observée sur l'exercice.

Branchements en plomb

Contrairement à ce qui était indiqué dans le RPQS 2024, l'inventaire détaillé des branchements fourni par le délégataire au titre de l'exercice 2025 fait apparaître la persistance d'un nombre résiduel de branchements en plomb identifiés sur le périmètre du syndicat, répartis comme suit :

Commune	Branchements en plomb identifiés
Tournan-en-Brie	7
Gretz-Armainvilliers	5
Presles-en-Brie	1
Courquetaine	1
Liverdy-en-Brie	0
Total	14

Cette donnée, issue de la mise à jour de l'inventaire patrimonial des branchements par le délégataire, appelle une vigilance particulière : un programme ciblé de renouvellement de ces 14 branchements devra être engagé en priorité par le délégataire, en cohérence avec les exigences réglementaires applicables aux réseaux de distribution d'eau potable.

Les contrôles réglementaires

Lavage de réservoirs

Conformément à la réglementation, les 4 réservoirs ont été nettoyés au cours de l'exercice 2025, aux dates suivantes :

Commune / Site	Date d'intervention
Courquetaine - Bue - Réservoir	02/06/2025
Gretz-Armainvilliers - Rue du réservoir - Réservoir	16/07/2025
Presles-en-Brie - D32 - Réservoir	15/07/2025
Tournan-en-Brie - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546	28/11/2025

Contrôles électriques

Les armoires Basse Tension des 4 réservoirs et du surpresseur de Villepatour (Courquetaine) ont été contrôlées en 2025, aux dates suivantes :

Commune / Site	Date d'intervention
Courquetaine - Bue - Réservoir	16/04/2025
Courquetaine - Bue - Surpresseur Villepatour	16/04/2025
Gretz-Armainvilliers - Rue du réservoir - Réservoir	16/04/2025
Presles-en-Brie - D32 - Réservoir	16/04/2025
Tournan-en-Brie - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546	14/04/2025

Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011, les contrôles réglementaires électriques sont réalisés tous les 2 ans pour les sites n'ayant pas fait l'objet d'une observation lors du contrôle précédent ; les sites ayant fait l'objet d'une observation sont recontrôlés l'année suivante.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

Les travaux

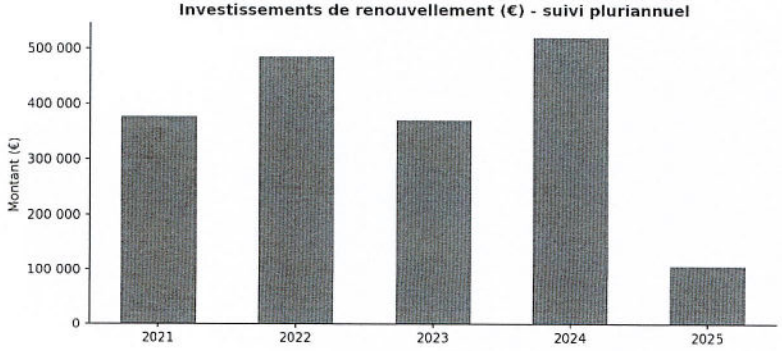
Les travaux neufs du délégataire

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux neufs significatifs durant l'exercice 2025.

Travaux de renouvellement réalisés par le délégataire

Le montant global des investissements de renouvellement réalisés en 2025 s'élève à 107 996,09 €, contre 519 369,41 € en 2024, soit une baisse de -79,2 %. Répartition des dépenses par poste :

Poste	Dépenses comptabilisées 2025 (€)
Installations (garantie)	4 850,01
Réseaux	1 212,72
Branchements	26 886,42
Compteurs	75 046,94
Total	107 996,09



Investissements de renouvellement (€) - suivi pluriannuel 2021-2025

La comptabilisation du renouvellement dans le CARE distingue les dépenses relevant du programme contractuel de renouvellement (75 046,94 €, essentiellement les compteurs) de celles relevant du fonds contractuel de renouvellement (32 949,15 €).

Les recommandations

Les recommandations pour les années futures sont les suivantes :

- Engager un programme ciblé de renouvellement des 14 branchements en plomb nouvellement identifiés par l'inventaire patrimonial, en priorité sur Tournan-en-Brie et Gretz-Armainvilliers ;
- Poursuivre les campagnes de recherche de fuites, qui ont permis en 2025 une amélioration très significative du rendement du réseau et devront être maintenues pour consolider ce niveau de performance ;

- Renforcer le plan de renouvellement des canalisations, notamment sur les tronçons anciens (prédominance des réseaux posés avant 1950) identifiés comme fragiles dans le patrimoine, dans un contexte de baisse marquée des investissements de renouvellement en 2025 ;
- Poursuivre le plan de renouvellement des compteurs engagé en 2025 (823 compteurs renouvelés), avec une attention particulière sur les compteurs de plus de 25 ans ;
- Maintenir un suivi régulier de la sectorisation et de l'exploitation des prélocalisateurs de fuites, qui se révèlent essentiels pour piloter les performances hydrauliques du réseau et orienter les décisions d'investissement.

La qualité de l'eau

Qualité bactériologique

L'eau distribuée en 2025 a été d'une très bonne qualité avec aucune analyse bactériologique non conforme et un taux de conformité de 100 %.

Qualité physico-chimique

L'eau distribuée en 2025 a été d'une très bonne qualité avec aucune analyse physico-chimique non conforme (100 % de conformité).

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

3-Gestion patrimoniale

La définition la plus largement acceptée de la gestion patrimoniale est celle de l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) : « La gestion du patrimoine est un processus de planification visant à maximiser la valeur des immobilisations et à garantir les ressources financières nécessaires pour leur réhabilitation et leur remplacement. »

En outre, la gestion patrimoniale est la capacité à :

- Connaître son patrimoine technique
- Identifier les dysfonctionnements - la sectorisation
- Planifier au mieux les coûts - dégager les ressources financières

Dans le cadre de la loi de Grenelle 2, la gestion patrimoniale des installations d'eau et d'assainissement constitue un enjeu majeur. Elle s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20 % d'économie d'eau sur les prélèvements.

Objectifs de la loi de Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2012 :

- Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau
- Engager des actions afin de limiter le taux de perte à 15 % sur les réseaux urbains

Obligations réglementaires

Le décret du 27 janvier 2012 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que, sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement, les collectivités doivent :

- Établir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
- Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.

À ce titre, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux constitue un enjeu majeur pour les collectivités. Le SMIAEP doit mettre en œuvre une gestion patrimoniale des réseaux pour s'assurer la pérennité de ses financements.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Le détail du calcul de l'indice pour l'exercice 2025 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Partie	Descriptif	2025
Partie A	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A	VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (5 points)	5
Sous-total A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B	VP.238/VP.240 - Inventaire des réseaux (linéaire, catégorie, précision cartographique, matériaux, diamètres) (10 points)	10
Partie B	VP.239 - Pourcentage du linéaire avec matériaux et diamètres renseignés : 98,5 % (1 à 5 points)	5
Partie B	VP.241 - Pourcentage du linéaire avec date/période de pose renseignée : 71,69 % (0 à 15 points)	12
Sous-total B	Inventaire des réseaux (30 points)	27
Partie C	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes et servitudes (10 points)	10
Partie C	VP.243 - Inventaire des pompes et équipements électromécaniques (10 points)	10
Partie C	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C	VP.245 - Caractéristiques des compteurs par branchement (10 points)	10
Partie C	VP.246 - SIG identifiant la localisation des fuites (10 points)	10
Partie C	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (10 points)	10
Partie C	VP.248 - Programme pluriannuel de lutte contre les fuites et de renouvellement (10 points)	10
Partie C	VP.249 - Modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire (5 points)	5
Sous-total C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	75
TOTAL	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable (P103.2B)	117

L'indice actuel est de 117/120, ce qui est très satisfaisant et stable par rapport à 2024. Des recherches complémentaires sur la date de pose des canalisations (71,69 % du linéaire renseigné) doivent être poursuivies par le délégataire, en cohérence avec le schéma directeur.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

4-Problématique du Chlorure de Vinyle Monomère

La directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH) limite à 0,5 µg/L la teneur de l'eau en Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) résiduel du polychlorure de vinyle (PVC). La Directive Européenne, transposée en droit français par le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001, ne prévoit pas de mesure analytique de ce paramètre dans l'eau, sauf lors de circonstances particulières (pollution d'une ressource en eau d'origine industrielle, réalisation de campagnes de mesures spécifiques, etc.).

Pour assurer l'efficacité des analyses, l'ARS a édicté des instructions précises sur les modalités de surveillance des CVM avec le :

- Repérage des canalisations à risques à l'échelle du réseau de distribution de la collectivité
- L'adaptation du contrôle sanitaire
- La gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité au robinet (mesures correctives, le cas échéant, restriction de consommation et mesures de long terme).

L'absence de données patrimoniales complètes reste ici un point de vigilance, les CVM étant principalement issus des PVC posés avant 1980. Le besoin en analyse patrimoniale est ici renforcé.

Les données patrimoniales indiquent que 23,66 km de réseaux sont en PVC en 2025, mais cette donnée doit être couplée à l'âge des canalisations pour cibler le programme d'analyse sur les réseaux PVC antérieurs à 1980. Des compléments devront être apportés par le délégataire sur ce point précis, notamment pour améliorer le taux de connaissance des dates de pose (71,69 % du linéaire à ce jour).

5-Gestion clientèle

Quelques chiffres significatifs pour l'année 2025 :

- 6 184 abonnés au 31/12/2025 (5 592 particuliers, 476 professionnels, 116 collectivités), contre 6 156 en 2024.
- 2,33 % de taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente, en hausse par rapport à 2024 (1,59 %).
- Un taux de réclamation FP2E de 10 pour 1 000 abonnés en 2025, en baisse par rapport à 2024 (12,8‰), avec 62 réclamations écrites reçues contre 79 en 2024 (-21,5 %).
- Un taux de créances irrécouvrables en baisse à 1,43 % (contre 2,55 % en 2024).
- Un taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés en forte amélioration : 96,51 % en 2025, contre 80,19 % en 2024.

Cette amélioration des délais de traitement clientèle et la baisse du taux de réclamation peuvent être attribuées à l'optimisation des outils de gestion de la relation client, ayant permis une amélioration notable de la qualité de service et de la réactivité, malgré une hausse ponctuelle du taux d'impayés.

Bien que le taux d'impayés soit en hausse, les effets des lois Brottes et Warsmann limitant les possibilités de coupure d'eau continuent de peser sur les coûts de recouvrement.

Le prix moyen de l'eau potable pour une facture type de 120 m³ s'établit à 2,81385 €/m³ TTC en 2025 (harmonisé sur les cinq communes du syndicat), contre 2,77775 €/m³ TTC en 2024, soit une hausse de +1,3 %.

Le fonds de solidarité logement (FSL) a permis en 2025 l'acceptation de 4 demandes d'aide sur 5 dossiers reçus (contre 1 sur 5 en 2024), pour un montant d'abandons de créances de 516,05 € TTC (contre 156,29 € en 2024).

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

6-Analyse financière

Facture 120 m3 au 01/01/2025

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.). Depuis 2025, les tarifs applicables sont harmonisés sur l'ensemble des cinq communes du syndicat.

Les composantes du tarif de l'eau applicables au SMIAEP sont les suivantes :

Dénomination	Détail prix eau	au 01/01/2025	au 01/01/2026	Variation (%)
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat (€/an)	47,97	46,23	-3,6 %
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation) Contrat (€/m³)	1,6017	1,6033	+0,1 %
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat (€/m³)	0,09	0,20	+122,2 %
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (Consommation) (€/m³)	0,46	0,34	-26,1 %
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (Performance AEP) (€/m³)	0,017	0,0651	+282,9 %
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (préservation de la ressource) (€/m³)	0,05	0,059	+18,0 %
Redevances Tiers	TVA Contrat (€/m²)	0,1448	0,1467	+1,3 %
Redevances Tiers	Voies Navigables de France (€/m³)	0,0145	0,0145	0,0 %

Le tableau ci-dessous détaille la facture type pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an), calculée à partir des composantes tarifaires ci-dessus au 01/01/2025 :

Facture type 120 m3	Montant (€ HT ou TTC)
Part de la collectivité (part variable, 0,09 €/m³ × 120)	10,80
Part du délégataire - part fixe annuelle	47,97
Part du délégataire - part variable (1,6017 €/m³ × 120)	192,20
Montant HT revenant au délégataire	240,17
Redevance préservation de la ressource (Agence de l'Eau)	6,00
Redevance consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	55,20
Redevance performance des réseaux AEP (Agence de l'Eau)	2,04
Voies Navigables de France	1,74
TVA (5,5 %)	17,38
Total calculé à partir des composantes tarifaires détaillées	333,33
Prix TTC officiel au m3 (indicateur D102.0)	2,81385 €/m3
Total officiel pour 120 m3 (D102.0 × 120)	337,66

Le prix TTC officiel du service au m³ pour une facture de 120 m³ (indicateur D102.0) s'établit à 2,81385 €/m³ en 2025, contre 2,77775 €/m³ en 2024, soit une hausse de +1,3 %. Le sous-total obtenu à partir du détail des composantes tarifaires publiées (333,33 €) présente un écart résiduel d'environ 4,33 € par rapport au total officiel (337,66 €) ; cet écart s'explique vraisemblablement par la nouvelle redevance de l'Agence de l'Eau sur la consommation d'eau potable introduite en 2025 (cf. tableau CARE ci-après), dont la ventilation exacte par m³ n'est pas isolée dans le tableau des composantes tarifaires transmis par le délégataire. Il est recommandé au délégataire d'apporter un complément d'explication sur ce point lors de la présentation du présent rapport.

Compte annuel de résultat d'exploitation

Le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005, conformément à la circulaire n°740 de la FP2E. Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du contrat pour les exercices 2024 et 2025 (en milliers d'euros) :

Compte annuel de résultat d'exploitation (k€)	2024	2025	Ecart (%)
PRODUITS	2 983,17	2 996,14	+0,4 %
Exploitation du service	2 187,53	2 108,12	-3,6 %
Collectivités et autres organismes publics	584,26	693,91	+18,8 %
Travaux attribués à titre exclusif	97,26	64,37	-33,8 %
Produits accessoires	114,12	129,74	+13,7 %
CHARGES	3 414,67	3 033,43	-11,2 %
Personnel	363,27	404,01	+11,2 %
Energie électrique	1,88	2,32	+23,4 %
Achats d'eau	1 317,49	1 122,14	-14,8 %
Sous-traitance, matières et fournitures	164,64	165,02	+0,2 %
Impôts locaux et taxes	22,03	22,80	+3,5 %
Autres dépenses d'exploitation	300,71	276,83	-7,9 %
Frais de contrôle	13,38	16,35	+22,2 %
Ristournes et redevances contractuelles	12,48	12,83	+2,8 %
Contribution des services centraux et recherche	77,86	74,33	-4,5 %
Collectivités et autres organismes publics (charge)	584,26	693,91	+18,8 %
Charges relatives aux renouvellements	330,24	335,82	+1,7 %
Charges relatives aux investissements	5,25	5,33	+1,5 %
Charges relatives aux investissements du domaine privé	13,79	14,18	+2,8 %
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	206,92	-113,40	-154,8 %
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-3,05	-2,14	-29,8 %
RESULTAT AVANT IMPOT	-431,50	-37,29	+91,4 %
RESULTAT	-431,50	-37,29	+91,4 %

Les produits

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

Les produits sont globalement stables (+0,4 % par rapport à 2024). Cette quasi-stabilité masque des évolutions contrastées entre postes :

- Une baisse des produits de l'exploitation du service de -3,6 %, principalement liée à une variation négative de la part estimée sur consommations non relevées (-46,69 k€ contre +54,10 k€ en 2024) ;
- Une forte hausse des produits « Collectivités et autres organismes publics » (+18,8 %), portée par l'introduction de la nouvelle redevance sur la consommation d'eau potable (501,36 k€) qui compense la quasi-disparition de la redevance pollution domestique (passée de 429,90 k€ à -9,88 k€, en lien avec une régularisation) ;
- Une baisse marquée des travaux attribués à titre exclusif (-33,8 %), en lien avec une diminution des prestations de branchements réalisées ;
- Une hausse des produits accessoires de +13,7 %.

Le détail des produits est présenté ci-dessous :

Détail des produits (k€)	2024	2025	Ecart (%)
TOTAL	2 983,17	2 996,14	+0,4 %
Exploitation du service	2 187,53	2 108,12	-3,6 %
Partie fixe facturée	359,37	343,42	-4,4 %
Partie proportionnelle facturée	1 723,93	1 761,58	+2,2 %
Cession d'eau facturée	50,13	49,82	-0,6 %
Variation de la part estimée sur consommations	54,10	-46,69	-186,3 %
Collectivités et autres organismes publics	584,26	693,91	+18,8 %
Part Collectivité	98,09	117,09	+19,4 %
Redevance préservation de la ressource en eau	42,84	51,74	+20,8 %
Redevance sur la Consommation d'eau potable	0,00	501,36	n/a
Redevance performance des réseaux d'eau potable	0,00	18,53	n/a
Redevance pollution d'origine domestique	429,90	-9,88	-102,3 %
Taxe sur les voies navigables	13,43	15,07	+12,2 %
Travaux attribués à titre exclusif (branchements)	97,26	64,37	-33,8 %
Produits accessoires	114,12	129,74	+13,7 %

Les charges du service

Les charges sont en net repli (-11,2 % par rapport à 2024), principalement portées par :

- Une baisse importante des achats d'eau (-14,8 %), en lien avec la baisse des volumes AEG achetés (-2,8 %) et une possible optimisation des conditions d'achat ;
- Une forte baisse de la ligne « Pertes sur créances irrécouvrables et risque de recouvrement », qui devient négative (-113,40 k€ contre 206,92 k€ en 2024), traduisant une reprise de provisions ou une amélioration du recouvrement ;
- Une hausse des charges de personnel (+11,2 %) et des frais de contrôle (+22,2 %) ;
- Une hausse de la charge « Collectivités et autres organismes publics » (+18,8 %), symétrique à la hausse des produits correspondants (mécanisme de reversement des redevances).

Le résultat du contrat en 2025 reste déficitaire à hauteur de -37,29 k€, mais s'améliore très nettement par rapport à 2024 (-431,50 k€), soit une amélioration de +91,4 %, traduisant un rééquilibrage financier marqué du contrat de DSP sur l'exercice.

Les investissements contractuels

Le montant global des investissements de renouvellement réalisés en 2025 s'élève à 107 996,09 €, contre 519 369,41 € en 2024, soit une baisse de -79,2 %. Répartition des dépenses par poste :

- Installations (garantie) : 4 850,01 € ;
- Réseaux : 1 212,72 € ;
- Branchements : 26 886,42 € ;
- Compteurs : 75 046,94 €.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

7-Indicateurs de performance du service

Le tableau ci-dessous synthétise les indicateurs descriptifs et de performance du service, réglementaires (décret du 2 mai 2007) et complémentaires (FP2E / CCSPL), pour les exercices 2023 à 2025 :

Thème	Indicateur	2023	2024	2025	Unité
Descriptif	Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)	21 264	21 127	21 279	Nombre
Descriptif	Nombre d'abonnés (VP.056)	6 110	6 156	6 184	Nombre
Tarification	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0)	2,75	2,77775	2,81385	€/m³
Performance	Taux de conformité microbiologique (P101.1)	100	100	100	%
Performance	Taux de conformité physico-chimique (P102.1)	100	100	100	%
Performance	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2B)	112	117	117	/120
Performance	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	82,39	81,99	87,43	%
Performance	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	5,31	5,38	3,71	m³/km/j
Performance	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	5,18	5,16	3,5	m³/km/j
Performance	Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)	0,49	0,61	0,49	%
Solidarité	Montant des abandons de créances (P109.0)	0	0,0001	0	€/m³ facturé
Performance	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)	-	4,06	3,72	Nb/1000 ab.
Performance	Taux de réclamations (P155.1)	-	12,83	10,03	Nb/1000 ab.
Performance	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	-	1,59	2,33	%
Performance	Taux de respect du délai max. d'ouverture des branchements (P152.1)	-	80,19	96,51	%

L'exercice 2025 se caractérise par une amélioration marquée de l'ensemble des indicateurs de performance hydraulique du réseau (rendement, ILP, ILVNC) ainsi que des indicateurs relatifs à la relation clientèle (taux de réclamation, délai d'ouverture des branchements), dans un contexte de stabilité de l'ICGP à 117/120 et de maintien du taux de conformité sanitaire à 100 %. Seul le taux d'impayés se dégrade sensiblement par rapport à 2024, point de vigilance à surveiller pour les exercices suivants.

8-Conclusion

L'exercice 2025 marque une amélioration notable de la qualité de l'exploitation du service d'eau potable du SMIAEP de la région de Tournan. Le rendement du réseau progresse très significativement, passant de 81,99 % en 2024 à 87,43 % en 2025, porté par une intensification marquée des campagnes de recherche de fuites (linéaire ausculté multiplié par plus de deux) et par la réparation d'un nombre accru de fuites détectées (44 réparations contre 22 en 2024).

Cette performance technique s'accompagne d'une nette amélioration du résultat financier du contrat, qui passe de -431,50 k€ en 2024 à -37,29 k€ en 2025, sans que cela ne se traduise par une dégradation de la qualité de service perçue par les usagers : les indicateurs de relation clientèle (délai d'ouverture des branchements, taux de réclamation) sont également en nette amélioration.

Le rythme de renouvellement des compteurs a été fortement accéléré en 2025 (823 compteurs renouvelés contre 338 en 2024), tandis que les investissements de renouvellement du réseau et des branchements ont fortement diminué (-79,2 %), ce qui appelle une vigilance particulière pour les exercices à venir afin de maintenir un rythme de renouvellement patrimonial soutenable.

Enfin, la mise à jour de l'inventaire patrimonial des branchements a révélé la persistance de 14 branchements en plomb sur le périmètre du syndicat, information nouvelle par rapport aux exercices précédents, qui devra faire l'objet d'un plan d'action de renouvellement prioritaire de la part du délégataire. Le taux d'impayés, en hausse par rapport à 2024, constitue également un point d'attention pour la gestion clientèle des prochains exercices.

Dans l'ensemble, cette stabilité tarifaire relative, combinée à des gains de performance hydraulique significatifs et à une gestion patrimoniale rigoureuse, témoigne d'une trajectoire positive du service, qu'il conviendra de consolider en 2026 par la poursuite des efforts de renouvellement du réseau, des branchements et des compteurs.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE